

# Lycées 4.0 : gratuité et évaluation

**La décision de l'exécutif régional a été saluée par l'opposition lors de la commission permanente de vendredi. Les socialistes demandent une évaluation du dispositif numérique. Le RN demande son extension aux Maisons familiales rurales.**

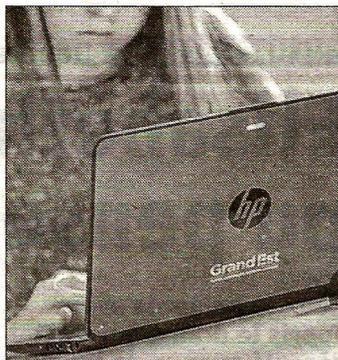
L'abandon du livre papier au profit du livre numérique dans les lycées (4.0) s'invite pratiquement à chaque session plénière ou commission permanente. Ce vendredi, c'est probablement la première fois que le dossier a fait consensus, au moins sur sa dimension financière avec la décision de l'exécutif d'instaurer la gratuité des équipements informatiques (ER du 12 mars), « C'est une bonne nouvelle », salue Bertrand Masson, au nom du groupe PS, « nous demandions cette mesure depuis deux ans. Mais si la gratuité est motivée par le changement de programme pour les secondes, qu'en est-il

pour les élèves de 1<sup>re</sup> qui auront eux aussi un nouveau programme ? Ce n'est qu'un outil, il faut un plan concerté avec le rectorat sur les usages. ».

« Nous souhaitons un moratoire dans le déploiement du numérique, mais nous approuvons la gratuité », déclare Marie-Hélène Delacoste Lareymondie pour le groupe RN. Qui ajoute : « Mais pourquoi exclure du champ de la gratuité les maisons familiales rurales (MFR) et autres types d'enseignement hors contrat ? ».

Réponse prudente de Jean Rotter : « On va lister les CFA susceptibles d'accueillir le dispositif et on va renforcer le dialogue avec les MFR ». L'occasion pour le président de la Région de rappeler « la distinction à opérer dans le partenariat avec le rectorat, la technique à la région, la formation et la pédagogie au rectorat ».

« Pour qu'un établissement entre dans le 4.0, il faut que le rectorat soit en capacité de former les enseignants, et que ce soit voté



**Le livre numérique s'invite dans les lycées et pratiquement à chaque session du Conseil régional.** Photo d'illustration Jérôme HUMBRECHT

par le conseil d'administration du lycée, pour les secondes, et au-delà s'il le souhaite, mais ce n'est imposé à personne », assure Christine Guillemy, vice-présidente aux lycées. Quant à l'évaluation « elle se fait à deux, on a déjà procédé à l'évaluation technique ».

Comprendre : la balle est maintenant dans le camp du rectorat.

**Philippe RIVET**